

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 30 Août

EN CORÉE

Il y a longtemps qu'on a dit pour la première fois que la guerre est, pour une nation, un fléau à l'égal de la peste et de la famine.

Ce fléau ne se fait pas seulement sentir sur le peuple auquel le sort des batailles a été défavorable ; les vainqueurs eux-mêmes en subissent les douloureuses conséquences. Nous pouvons, nous autres Français, en parler avec connaissance de cause, car, à l'heure actuelle, c'est-à-dire après vingt-trois ans, si nous souffrons encore des suites de nos défaites, nos vainqueurs ne s'en portent guère mieux. Leurs victoires, en effet, ne leur ont pas profité, car, à en juger par leur situation financière, ils sont plus pauvres que la veille de la guerre de 1870, malgré les cinq milliards de notre rançon.

Ces réflexions nous viennent à l'esprit à propos de la guerre de Corée. Il y a à peine quelques semaines que le Japon et la Chine ont tiré l'épée du fourreau et fait parler le canon, et déjà, ils éprouvent le besoin de contracter un emprunt. L'argent, dit-on, est le nerf de la guerre ; cela est vrai en tout temps, mais surtout à notre époque où il faut, pour mettre quelques atouts dans son jeu, employer des engins formidables de destruction. Nous ne parlons pas des cuirassés et des torpilleurs indispensables pour une guerre maritime comme celle qui a lieu en ce moment dans l'Extrême-Orient, mais il faut aussi des canons et des munitions de toutes sortes. Il ne faut donc pas s'étonner que les deux puissances asiatiques qui se disputent la prédominance dans le royaume de Corée, cherchent à se procurer de l'argent.

La Chine demande, paraît-il, à emprunter une centaine de millions, et le Japon cinquante millions de dollars. Le Mikado

aurait même autorisé cet emprunt par un décret.

Ce n'est que le commencement.

Pour peu que la guerre continue, les bellicérants seront certainement obligés de faire un nouvel appel à la bourse des financiers de bonne volonté, qui voudront bien se charger de leur procurer l'argent dont ils auront besoin, moyennant, bien entendu, un fort courtage. Les manieurs d'argent n'ont pas coutume de travailler pour les beaux yeux de la princesse, fût-elle chinoise ou japonaise ; et le Moloch de la guerre n'est pas moins avide d'argent que de sang humain.

Il serait difficile, dès maintenant, de prévoir comment se terminera le différend entre la Chine et le Japon et laquelle de ces deux puissances sortira victorieuse de la lutte. Ce qui est certain, c'est que les grandes puissances européennes suivent les péripéties de cette guerre avec d'autant plus d'attention qu'elles ont d'importants intérêts engagés dans l'affaire.

L'opinion qui semble prévaloir généralement, c'est qu'il est nécessaire que la Corée conserve son indépendance, c'est-à-dire qu'elle ne tombe sous la domination d'aucune puissance. On pense ainsi, surtout à Saint-Petersbourg.

Voici comment s'exprimaient, il y a quelques jours les *Novosti*, journal pétersbourgeois.

« La frontière de la province d'Oussouri, qui appartient à la Russie, n'est séparée de celle de la Corée que par une distance de vingt-deux kilomètres et demi, et, par conséquent, il y a là-bas la perspective d'un futur développement commercial pour l'époque où sera achevée la construction du chemin de fer de Sibérie, mais à la condition pourtant que la Russie puisse faire servir à ce développement les excellents ports coréens ; et comme elle n'a aucune intention de les accaparer, il faut au moins qu'elle mette obstacle à leur accaparement par autrui.

» Tous les efforts de la Russie doivent tendre au développement de son commerce avec la Corée. Elle a déjà conclu, en 1885, avec ce pays un traité de commerce ayant eu pour résultat de faire baisser dans la contrée de l'Oussouri le prix des objets de première nécessité, et les Coréens qui y ont émigré au nombre d'une dizaine de mille, rendent d'utiles services à l'agriculture, à l'élevage du bétail, au jardinage, etc.

Grâce au traité, les Russes peuvent circuler librement dans ce royaume, y exercer le commerce, bâtir des maisons et des fabriques, acheter des terres, et ils ne sont justiciables que de leurs consuls. Or, si la Corée tombait au pouvoir de la Chine, du Japon ou de l'Angleterre, ces heureux privilèges se trouveraient compromis, et pareil accaparement causerait un énorme préjudice au chemin de fer de Sibérie, ainsi qu'à la flotte russe de l'océan Pacifique, tandis que les précieux résultats du traité de commerce russo-coréen ne feront que grandir dans un avenir prochain, si la Corée conserve son indépendance et son intégrité territoriale complète.

Voilà ce que l'on pense à Saint-Petersbourg de la situation. On est peut-être d'un avis différent à Londres, où l'on aime à pêcher en eau trouble. Toutefois, quels que soient les projets d'accaparement que l'on caresse au foreign-office, il est probable que l'on y regardera à deux fois avant de froisser la Russie dans ses droits et dans ses légitimes susceptibilités, et que, pour cette raison on s'abstiendra, quelque envie que l'on en ait, de planter le drapeau anglais sur certaine portion du territoire coréen que l'on convoite depuis longtemps. Le czar ne le souffrirait pas.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

Arrivée à Paris du président de la République

Le président de la République est rentré mardi

bienôt six semaines que cette personne est ici, je croyais qu'elle y resterait quinze jours, tout au plus. C'est trop, vraiment.

— D'autant plus que j'ai à parler sérieusement à votre chère Yvonne, et que la présence de cette étrangère serait un obstacle à mes projets. Voici bientôt douze années que j'attends le mot qui doit me rendre le plus heureux des hommes... c'est une assez longue épreuve, il me semble. — Ra-hé né fut pas plus cruelle.

— Vous savez qu'il n'a pas dépendu de moi qu'il en fût autrement.

M. de Rochepleuc fit demander à sa fille de descendre au salon : elle s'y refusa et le pria de monter auprès d'elle. Elle le reçut dans son boudoir auprès de la chambre où Cécile reposait sur une chaise longue. M. de Rochepleuc ne put donc aborder le sujet qu'il brûlait de discuter.

Ce soir-là, la veille de Bertrand fut amère. En proie à mille contradictions, il roulait dans sa tête les projets les plus inistes. Il l'avait dit : si Cécile était la fille du condamné, malheur à elle ! C'est ce qu'il fallait savoir à tout prix ; et, après tout, qu'importe ? Pourquoi lui ressemble-t-elle ?

— Ah ! pensait-il, qu'elle parte ! Qu'elle s'éloigne à jamais, ou sinon !...

Mais le plus pressé était d'épouser Yvonne, de s'assurer de sa fortune. — Si elle résistait, il fallait l'y contraindre !

Pendant que Bertrand se promenait dans sa chambre et dressait ses plans pour l'avenir, Mme de Kéralain regardait dormir la charnante enfant que la fatigue avait brisée. Le sommeil lui

soir à Paris, pour recevoir le nouveau ministre du Portugal, qui vient présenter ses lettres de créance. Un train spécial, parti de Pont-sur-Seine à 9 h. 40, a amené M. Casimir-Périer à 11 h. 20 à la gare de l'Est.

Il a été reçu à l'arrivée par M. Lépine, préfet de police, assisté de M. Touny, inspecteur divisionnaire, et de M. Weiss, chef d'exploitation de la compagnie de l'Est. Une dizaine de personnes seulement composaient la suite du président.

Après avoir échangé quelques paroles avec M. Lépine, M. Casimir-Périer a gagné la grande cour intérieure de la gare où l'attendait sa voiture.

Une centaine de personnes se pressaient derrière les barrières et quelques voix ont crié : « Vive Casimir-Périer ! »

Le président est monté en voiture avec M. Romanet, chef du cabinet de la présidence, et le commandant Moreau.

A onze heures et demie, la gare avait repris son aspect habituel. Sur le trajet du président et à son arrivée au palais, des acclamations ont accueilli M. Casimir-Périer, dont le retour avait cependant été entouré de précautions discrètes.

Maladie du comte de Paris

L'amélioration qui s'était produite dans la santé de M. le comte de Paris ne s'est pas soutenue et son état s'est aggravé depuis deux jours.

Paris, 29 août.

Les dépêches adressées de Stowe-House à quelques-unes des plus hautes personnalités du parti royaliste à Paris, sont plus précises et plus pessimistes que les dépêches officielles communiquées par l'agence Havas.

De l'enquête à laquelle nous nous sommes livré ce soir, il résulte que les gens le mieux placés pour être bien informés, considèrent l'état du comte de Paris comme désespéré.

La mort serait désormais certaine et imminente. Dans la soirée, le « cabinet du roi », à la tête duquel se trouve, comme on sait, le comte d'Haussonville, a prévenu les « fidèles » et les a préparés à l'inévitable catastrophe. On s'attend si bien, d'un moment à l'autre, à la funèbre nouvelle dans les milieux royalistes, que nous pourrions citer tel journal parisien où l'on tient prêt pour demain, l'article nécrologique.

Des nouvelles de Stowe-House disent que le côté le plus dangereux de la maladie du comte de Paris est la difficulté de prendre des aliments, ce qui lui cause une grande faiblesse.

avait rendu ses fraîches couleurs, un rêve de bonheur la berçait doucement, et le sourire s'épanouissait sur ses lèvres vermeilles. On eût dit qu'elle causait avec les anges.

— Chère enfant, murmurait Yvonne, es-tu mienne ? Oh ! oui, n'est-ce pas ? Mon cœur n'aurait pu s'égarer à ce point.

L'aurore trouva donc debout les principaux habitants du château ; mais quelques heures d'un repos matinal reposèrent leur forces et quand ils se retrouvèrent, au moment où la cloche les réunissait d'ordinaire, ils étaient aussi calmes, — en apparence, — que si rien ne les eût inquiétés.

Après le déjeuner, Mme de Kéralain demanda à Cécile si elle voulait profiter du beau temps pour faire une promenade à pied dans les bois de Kéralain.

— Nous voici à fin d'octobre, dit-elle, les beaux jours sont rares maintenant, et vous n'êtes sortie du parc qu'en voiture et pour faire de longues courses. Nos bois sont merveilleusement beaux.

— Puisque vous êtes assez bonne pour me consulter, Madame, voulez-vous m'accompagner jusqu'à la poste ? Je n'ai aucune nouvelle de B-ppo et je suis extrêmement inquiète.

— Comment, il ne vous a pas écrit ?

— C'est étrange, n'est-ce pas ?

— Très étrange, en vérité ?

— Je ne sais ce que cela veut dire, et je me perds en conjectures.

— Moi qui voulais vous prier de l'inviter à venir ici vous rejoindre.

— C'est trop de bonté, madame ; mais il faut qu'il soit tout à fait malade pour ne pas m'avoir

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 16

LE

CRIME DE KÉRALAIN

Par la COMTESSE DE BEAUREPAIRE

XIII

C'est que la ressemblance de Cécile avec son père n'avait jamais été aussi frappante : les émotions de la journée avaient pâli ses joues, cerclé ses yeux et affermi ses traits. M. de Maloy avait en face de lui la vivante image de sa victime.

Les réflexions de la pauvre enfant n'étaient pas non plus de nature à ramener le sourire sur ses lèvres. Elle avait conscience de s'être trahie et regretta de s'être laissée emporter par un mouvement de colère.

— Comment aurais-je pu l'écouter sans lui laisser voir le mépris qu'il m'inspire ? pensait-elle. D'ailleurs, tout le monde croit que mon père est mort. Comment pourrait-il avoir le moindre soupçon ?... C'est impossible. Je m'alarme à tort.

Mais en disant c'est impossible, Cécile n'en était pas moins inquiète et agitée.

Les sujets de trouble ne lui manquaient pas, d'ailleurs. Elle avait écrit à son père, elle avait écrit

à Beppo, qui devait la suivre, et n'avait entendu parler ni de l'un ni de l'autre. Il y avait là quelque chose d'anormal qui la faisait souffrir. L'image de Mattéo, qu'elle avait entrevu au moment où elle quittait les bains, la poursuivait aussi.

— Il n'a pu voir mon père, puisque celui-ci est à Arona ; mais, s'il a aperçu B-ppo, que s'est-il passé ?

Puis elle sentait le regard de Bertrand rivé sur le sien, elle en éprouvait une souffrance inexprimable... tout tournait autour d'elle... elle sentait qu'elle allait s'évanouir. Mme de Kéralain la vit pâlir.

— Cécile, qu'avez-vous ?

— Rien, madame, la chaleur, un peu de fatigue, peut-être.

— Vous souffrez, mon enfant, venez avec moi.

Et Yvonne, se levant de table, s'approcha de Cécile, qu'elle força à quitter sa chaise. Elle passa son bras autour de la taille de l'enfant et l'emmena dans sa chambre. Au moment où Bertrand entra dans le salon, avec la douairière, M. de Rochepleuc arrivait pour passer la soirée avec sa fille, ce qui lui était assez habituel.

— Où est Yvonne ? demanda-t-il en rentrant.

— Yvonne, lui répondit Bertrand, est auprès de Mlle Cécile qui est un peu souffrante. A ce propos, monsieur, ne trouvez-vous pas que Mme de Kéralain est bien absorbée par cette nouvelle affection qui lui fait négliger les anciennes.

— Je suis tellement de votre avis que je venais avec l'intention d'en entretenir ma fille. Voici

Calais, 29 août.

Le duc de Chartres a pris hier, à quatre heures, le paquebot pour Londres.

Un monument à Carnot

Le Conseil municipal d'Anney a décidé qu'un monument serait élevé dans cette ville à la mémoire de M. le Président Carnot.

Une Commission municipale a été nommée pour provoquer, sous la présidence du maire, l'organisation d'un grand comité chargé de recueillir les souscriptions des particuliers et de solliciter le concours moral et financier des corps constitués et des municipalités des deux départements de la Savoie et de la Haute-Savoie.

Il n'est pas besoin de rappeler les motifs qui ont déterminé la décision du Conseil municipal d'Anney. M. Carnot a débuté dans sa carrière en cette ville, où il a séjourné pendant sept ans, et où il a laissé dans tous les cœurs l'ineffaçable souvenir de la hauteur de son caractère et de son exquise bonté.

Le Canal des Deux-Mers

Du Temps :

Un certain nombre de conseils généraux, actuellement réunis, se sont occupés de la question du canal des Deux-Mers.

Cette grande œuvre n'a jamais cessé d'occuper l'opinion publique, surtout dans les départements du Sud-Ouest. Rappelons que le 26 mars 1886, par l'organe de M. de Freycinet, alors président du conseil, le gouvernement s'était engagé à mettre aux enquêtes les projets déposés en 1884 par la Société d'études de travaux français de la compagnie du Canal des Deux-Mers.

Avant de déposer la mise aux enquêtes, M. de Freycinet demanda la nomination d'une dernière commission ayant le mandat limité d'étudier les questions principales d'alimentation et de trafic ; toutes les autres questions étant considérées comme élucidées, cette commission reconnut :

1° Qu'il y aurait suffisamment d'eau pour l'alimentation, même avec les irrigations ;

2° Que le trafic s'éleverait à 40 millions de francs, malgré une diminution arbitraire de 25 millions sur les recettes diverses.

Toutes les questions préjudicielles sont ainsi résolues et il est à espérer que la mise aux enquêtes des projets de la Société anonyme du Canal des Deux-Mers sera rapidement décidée.

Nouvelles de Tombouctou

Un journal du matin a publié la dépêche suivante :

Saint-Louis, 25 août.

« Le bruit court que nous aurions subi un nouvel échec à Tombouctou. Après trois jours de combat, deux compagnies auraient été anéanties dans une sortie. »

Au Ministère des colonies, on n'a reçu aucune dépêche signalant un combat autour de Tombouctou : on incline à penser que la dépêche ci-dessus est inexacte.

Au Soudan

Plusieurs journaux annoncent que des renforts vont être expédiés au Soudan en raison des bruits inquiétants qui ont circulé au sujet d'un échec que nous aurions éprouvé à Tombouctou.

Renseignements pris au ministère de la marine, il est exact que des passages ont été retenus à bord du paquebot partant de Bordeaux le 20

écrit.

— A qui pourriez-vous demander de ses nouvelles ?

— Hélas ! à personne.

Cécile ne disait pas que la pensée de Beppo ne ve ait bien en seconde ligne dans son cœur. Qu'était devenu son père ? C'était là sa vraie préoccupation : mais elle ne pouvait la révéler.

M. de Maloy demanda à Mme de Kéralain la permission de les accompagner ; mais celle-ci refusa.

— Mon père m'a écrit ce matin pour me demander d'aller dîner dimanche à Rocheplœuc. Vous allez lui porter ma réponse. Cela m'obligera.

— Trop heureux de faire quelque chose pour vous. Irez-vous ?

— Certainement.

— Seule ?

— Avec Cécile, si mon père le permet.

M. de Maloy se promit bien que M. de Rocheplœuc ne le permettrait pas. Il n'est pas besoin de dire qu'il accomplit sa mission de la manière la plus favorable à ses intérêts.

Pendant qu'il galopait sur la route de Rocheplœuc, Mme de Kéralain et sa jeune invitée se dirigeaient d'un pas allègre vers la ville : au moment où elles allaient y arriver, elles croisèrent un vieil aveugle dont l'énorme chien vint leur présenter la sébile. Elles y déposèrent quelques pièces de monnaie sans y prêter plus d'attention, et continuèrent leur chemin. Elles mirent leurs lettres à la poste, firent quelques emplettes et retournèrent sur leurs pas. A l'angle du bois de Kéralain elles retrouvèrent l'aveugle qui, à leur approche, s'assit sur un tas de cailloux ; son bâton entre les

septembre, à destination du Sénégal, pour 82 sous-officiers ou soldats d'artillerie de marine, mais cet envoi n'a aucun rapport avec les mauvaises nouvelles de Tombouctou.

La guillotine à Laval

L'exécution de l'abbé Bruneau, l'assassin du curé d'Entrames, fixée à avant-hier mardi, se trouve retardée par suite d'une circonstance inattendue.

Voici, à ce sujet, la dépêche adressée au *Petit Parisien* :

Laval, 28 août.

Une nouvelle stupéfiante, et dont cependant je puis vous garantir la véracité :

Le Procureur général a reçu hier une dépêche ainsi conçue : « Il y a lieu de surseoir à l'exécution de Bruneau, mais vous aurez à garder à Laval, jusqu'à nouvel ordre, M. Deibler, l'exécuteur. »

M^e Dominique, bâtonnier de l'ordre des avocats, qui a défendu l'accusé devant la Cour d'assises, sera reçu, mercredi, en audience, par le Président de la République.

M^e Dominique avait, à la date du 11 août, adressé un recours en grâce au Président de la République. Le 15 août, il recevait une lettre de la Présidence l'informant que le dossier n'avait pas encore été transmis à M. Casimir-Périer et qu'il serait répondu ultérieurement à sa demande d'audience.

Depuis ce jour, le défenseur était resté sans nouvelles. En apprenant l'arrivée à Laval de M. Deibler, il a adressé à M. Paul Lafargue, secrétaire de la Présidence, une dépêche dans laquelle il exprimait son étonnement de n'avoir pas été reçu par M. Casimir-Périer. C'est à la suite de cette démarche du défenseur que le Ministre de la Justice a donné l'ordre de surseoir à l'exécution. M^e Dominique part demain matin pour Paris.

M. Deibler et ses aides restent à Laval jusqu'à nouvel ordre.

La nouvelle du sursis accordé à Bruneau a causé une émotion très vive à Laval. Beaucoup d'habitants prétendent que le condamné doit faire des révélations nouvelles.

Toujours est-il que l'exécution sera, sans doute, remise à jeudi, si elle a lieu.

M. Deibler restera ainsi trois jours en suspens, chose inouïe dans les annales de la guillotine.

A propos de l'exécution imminente de l'abbé Bruneau, on rappelle les condamnations encourues par un certain nombre de prêtres devant les cours d'assises de France.

Il n'y a eu dans notre siècle qu'un seul prêtre exécuté en France : c'est l'abbé Verger, prêtre frappé d'interdiction, qui, le 3 janvier 1857, jour de la fête de Sainte-Geneviève, assassina l'archevêque de Paris dans l'église Saint-Etienne-du-Mont.

Lorsque les exécuteurs vinrent le chercher, Verger déclara : « S'il faut mourir, je veux mourir sans prêtres ni reliques ». Cependant il finit par se rendre aux exhortations de l'aumônier, se confessa et reçut l'absolution. En se livrant au bourreau il dit : « J'offre ma vie en expiation de mes fautes. »

Un autre prêtre, l'abbé Mingrat, fut condamné à mort par contumace, en 1822, par la cour d'assises de l'Isère. Il avait assassiné, à Saint-Quentin, une jeune femme de vingt-six ans, Ma-

jambes. Cette fois il attira leurs regards :

Il était difficile qu'il en fût autrement. Cet homme, avec ses longs cheveux blancs, sa barbe plus blanche encore, les yeux cachés par de larges lunettes bleues, le corps courbé en deux comme s'il n'avait plus la force de développer sa grande taille, ses vêtements sordides, l'écriveau attaché sur sa poitrine, tout cela avait un air étrange, presque sinistre. Son chien lui-même avait un aspect menaçant.

— Je n'ai jamais vu d'aveugle aux environs de Kéralain. C. lui-ci m'a fait presque peur, dit Yvonne à voix basse.

— Si vous ne le connaissez pas vous, madame, qui connaissez tous les pauvres du pays, c'est que c'est un étranger ; je suis comme vous, je le trouve effrayant.

— Rentrons vite, je va's dire au garde de le chasser.

Mais le garde chercha en vain, il avait disparu.

XVIII

Le dimanche matin, Mme de Kéralain reçut de son père une lettre conçue en ces termes :

Ma chère fille,

— Je vous prie de venir de bonne heure et de venir sans M^e Cécile, j'ai à vous entretenir d'affaires importantes et la présence d'une étrangère nous gênerait. Quant à M. de Maloy, comme il est de la famille et que nous n'avons pas de secret pour lui, je lui demande de vous accompagner.

Votre père affectionné,

Rocheplœuc.

rie Gérin, mariée à un tourneur du hameau de Git, Etienne Charnelet.

L'histoire de l'abbé Mingrat est bien connue depuis que Paul-Louis Courier l'a racontée dans son admirable pamphlet : *Pétition pour les villageois qu'on empêche de danser*.

Le misérable prêtre avait pu s'enfuir en Savoie saisi par l'autorité sarde et enfermé au fort de Fénéstrelle, il ne fut pas extradé.

L'affaire du curé Mingrat fut mise à la scène par M. Paul (Ferdinand Laloue et Henri Villemot). Le curé Mingrat fut représenté trois fois seulement au Cirque olympique, en 1830. La pièce fut violemment sifflée.

Un autre prêtre, Jean-Baptiste Delacollonge, curé de Sainte-Marie-la-Blanche, près de Beaune, fut condamné, le 1^{er} mars 1836, par la cour d'assises de la Côte-d'Or, aux travaux forcés à perpétuité et à l'exposition publique, pour avoir assassiné une femme, Fanny Besson.

Laval, 29 août.

M. Deibler attend, non sans une impatience mal dissimulée, l'ordre de procéder à l'exécution de Bruneau. Il pense que, dans le cas où celle-ci n'aurait pas lieu demain, elle ne saurait dépasser la matinée de vendredi. L'exécuteur ne quitte pas l'auberge où il est descendu. Quand à ses aides, ils pêchent dans la Mayenne et font des excursions aux alentours. On discute beaucoup dans la ville quelles pourront être les conséquences du sursis, et on fait des commentaires de toutes sortes. L'opinion la plus accréditée est que l'exécution aura lieu demain matin.

On envisage aussi l'éventualité que le condamné, pour reculer la fatale échéance, ne fasse au dernier moment des aveux au sujet d'un autre crime dont il est soupçonné d'être l'auteur, bien que l'on n'ait pas retenu ce chef d'accusation contre lui lors du procès. Il s'agirait de l'assassinat d'un mari et de sa femme, habitant la commune de Livre. S'il en était ainsi, l'exécution pourrait être retardée de nouveau.

La soirée sera sans doute mouvementée, mais des mesures sévères de police empêcheront, en tous cas, le renouvellement des scènes qui ont infligé des souffrances morales au condamné. Celui-ci reste profondément abattu ; ce matin cependant, il déclarait à ses gardiens que, le moment venu, il saurait mourir dignement et avec courage.

Paris, 29 août soir.

L'exécution de l'abbé Bruneau aura lieu demain matin, jeudi, à l'aurore.

Le Président de la République a définitivement rejeté le recours en grâce du curé assassin.

Au ministère de la justice, l'ordre d'exécution a été transmis au parquet de Laval ce soir, à 5 heures.

Un Incident de frontière

Pagny-sur-Moselle, 28 août.

Voici des détails sur l'arrestation de Mme Ismert, femme de l'ancien inspecteur spécial de police de Pagny-sur-Moselle :

Mme Ismert était signalée depuis quelque temps aux autorités allemandes comme recueillant à Metz des renseignements militaires. Elle s'était rendue dans la journée de samedi à Metz, effectuant le trajet de Pagny à Novéant en voiture. On suppose qu'elle aura été filée à Metz, le soir, au moment où elle repartait par le train. Elle a été arrêtée, comme on le sait, à Novéant

La lecture de cette lettre causa à Mme de Kéralain une impression désagréable. Elle ne devinait que trop de quelle nature était l'affaire dont son père voulait l'entretenir. Son premier mouvement fut de refuser de se rendre à cette invitation ; mais elle réfléchit qu'elle ne pourrait pas toujours éviter une explication et se dit qu'il valait mieux en finir une bonne fois avec un sujet aussi pénible.

C'était le seul moyen de se soustraire à une obsession incessante.

Elle partit donc vers deux heures de l'après-midi, en tête à tête avec M. de Maloy, laissant au château Cécile à laquelle elle recommanda de ne pas s'aventurer seule au-delà des limites du parc.

— Souvenez-vous de l'aveugle de mauvaise mine que nous avons rencontré, dit-elle. Il avait tout l'air d'un malfaiteur déguisé.

— Soyez tranquille, madame, — répondit Cécile, je ne m'éloignerai pas, je vous le promets.

— A ce soir, chère enfant ne vous ennuyez pas, je reviendrai de bonne heure.

Cécile regarda la voiture s'éloigner et recommença sa promenade favorite sous les fenêtres de la chambre mystérieuse. Elle voulait profiter des heures de solitude qu'on lui laissait pour chercher, une fois encore, la clé dont elle désirait si vivement la possession. Beppo n'arrivait pas et il lui serait bien difficile à elle de faire faire cette clé ; pourtant si elle y était obligée, il fallait que ce jour-là même elle prit l'empreinte de la serrure du tiroir à secret. Elle n'avait pas peur d'être dérangée par la douairière qui ne quittait jamais son boudoir qu'à l'heure des repas. Mais elle devait attendre que les domestiques eussent

par le commissaire spécial allemand nommé Szagger. Le commissariat est relié par le téléphone avec la direction de police de Metz.

M. Szagger invita Mme Ismert à l'accompagner dans son bureau. Là, elle fut fouillée par une femme préposée à la visite douanière. On découvrit, cachés dans les bas de Mme Ismert, plusieurs documents, que le commissaire jugea comme suffisamment compromettants pour motiver l'arrestation.

Il est impossible d'obtenir des renseignements sur la nature de ces documents.

Mme Ismert fut ramenée à Metz par le dernier train, escortée par un gendarme. Elle passa la nuit au poste de police de la rue des Trois-Boulangers. Hier matin, elle a subi un court interrogatoire, puis elle a été écorchée à la prison départementale.

Aujourd'hui, à dix heures, elle a été interrogée de nouveau pendant deux heures devant M. Faber, substitut, remplaçant le procureur impérial, M. Haas, en congé.

On attend l'arrivée à Metz de M. Zahn, conseiller de police attaché au Ministère impérial de Strasbourg, qu'on dit chargé d'instruire l'affaire.

M. Zahn fut autrefois mêlé à l'instruction de l'affaire Schnaebelé.

Suivant un bruit dont l'exactitude ne peut être contrôlée, un employé militaire serait compromis dans l'affaire.

La nouvelle de l'arrestation de Mme Ismert n'a guère été connue que ce matin à Metz, alors qu'elle l'était déjà à Pagny.

A Metz, la nouvelle a causé une certaine émotion. Mme Ismert, née Anna Olivier, est originaire de Metz où se trouvent ses parents et où elle était assez connue. Elle est âgée d'environ cinquante ans. Elle se rendait quelquefois à Metz pour voir sa famille et faire des emplettes.

Son mari, qui est un ancien inspecteur de Pagny-sur-Moselle, a été mis à la retraite il y a quelques années. Il avait été victime d'un accident de chemin de fer à la suite duquel il perdit un bras. M. Ismert était autrefois receveur d'octroi à Metz. Il est originaire de Longeville-lès-Saint-Avold.

Metz, 28 août.

L'affaire de Mme Ismert, arrêtée pour espionnage, a été transmise par M. Haas, procureur général, au juge d'instruction. Rien d'authentique n'a transpiré sur la nature des renseignements trouvés sur Mme Ismert.

Dans son parapluie on a trouvé un détonateur modèle C 1882. Les journaux messins sont sobres de renseignements sur l'incident. On dit que le mari déjà constitué un défenseur à sa femme.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Commission départementale

Dans sa dernière séance, la commission départementale du Lot a pris les décisions ci-après :

Subventions aux communes suivantes :

- 1° 1,000 fr. à la commune de Bétaillé, pour réparations à l'église ;
- 2° 80 fr. à la commune d'Orniac, pour réparations à la toiture du presbytère ;
- 3° 50 fr. à la commune de St-Paul-Labouffie,

fini leur travail et fussent partis pour la ville, où ils avaient coutume d'assister aux vêpres.

Tout entière à ses réflexions, elle n'avait pas entendu le gavier des allées crier sous les pas allègres d'un jeune et élégant voyageur qui s'avancait vers le château. Tout à coup elle entendit un cri qui la tira de sa rêverie. Elle leva la tête.

— Cécile !

— Henry !

— Vous ici ! — Je vous retrouve enfin. Mais que faites-vous en ce lieu ? Comment se fait-il que vous y soyez venue ?

Cependant Cécile, muette et tremblante, restait sans voix et sans mouvement. On eût dit qu'elle était changée en statue. Qu'allait-elle dire à M. de Montgardec ? Comment allait-elle expliquer sa présence à Kéralain.

— Cécile, répondez-moi, que vous est-il arrivé ? Où est votre père ?

Cécile pâlit à ce mot. Il fallait pourtant se décider à répondre. Ah ! que n'avait-il attendu un mois encore pour revenir à Montgardec ?

Cécile, un mot, je vous en conjure. Vous ai-je offensée ? Répondez, ne me faites pas souffrir plus longtemps.

Cécile se remit enfin ; tremblant encore, elle balbutia d'une voix émue :

— Henry ! M. de Montgardec !

— C'est ici que vous vous cachez ?

— Ah ! si vous saviez !

(A suivre)

PILULES GICQUEL, la Botte 1^{re} 50

pour réparations au presbytère ;
 4° 125 fr. à la commune de Nuzéjols, pour réparations au presbytère et à l'église ;
 5° 100 fr. à la commune de Cassagnes, pour construction d'un lavoir et réparations des fontaines, à la condition que la commune fera le surplus de la dépense ;
 6° 100 fr. à la commune de Cieurac, pour réparations au lavoir et aux fontaines publiques ;
 7° 150 fr. à la commune de Bouyssou, pour réparations à l'école de garçons ;
 8° 100 fr. à la commune de Saillac, pour réparations à l'école de garçons ;
 9° 80 fr. à la commune de St-Laurent-les-Tours, pour réparations à la maison d'école ;
 10° 200 fr. à la commune de Soturac, pour l'établissement d'une place publique ;
 11° 100 fr. à la commune de Cadriou, pour réparations au presbytère.

La commission a classé comme suit les demandes de secours présentées par diverses communes pour la construction de maisons d'école mixtes :
 1° La Touille ; 2° Cambes ; 3° Caillac ; 4° Labastide-Marnhac.

La commission a émis un avis favorable à la demande présentée par la commune de Labastide-Marnhac à l'effet d'obtenir l'abandon du rabais revenant à l'Etat sur les travaux de construction de l'école de garçons pour en affecter le montant à des travaux supplémentaires à la même école.

La commission a repoussé la demande de classement d'un chemin vicinal de Labastide-Marnhac.

La commission a donné acte à M. le préfet de la communication :

- 1° Dépenses départementales de 1893, compte de gestion rendu par M. le trésorier-payeur général ;
- 2° Projet du budget départemental pour l'exercice 1895 ;
- 3° Compte départemental pour l'année 1893 ;
- 4° Etat de situation des recettes et dépenses départementales de l'exercice courant.

Grande Fête de nuit

L'orphéon de Cahors, que l'on est toujours sûr de trouver au premier rang lorsque des œuvres de bienfaisance appellent sa sollicitude, organise une grande fête de nuit au profit des pauvres de la ville.

Cette vaillante société a décidé de donner un concert populaire le dimanche 16 septembre prochain, à 8 h. du soir, sur les Allées Fénelon, avec les concours gracieux de la société de gymnastique et de notre nouvelle fanfare, l'*Avenir Cadurcien* qui, quoique de création récente, compte déjà une trentaine d'excellents exécutants.

Indépendamment de la partie musicale, qui promet d'être brillante, il sera lancé un immense ballon et la fête sera terminée par l'embranchement général du square éclairé par un millier de verres de couleur et de lanternes vénitienes.

Inspection des officiers de réserve

M. le général Combarieu, commandant la 65^e brigade, est arrivé à Cahors mardi matin à 10 h.

A 1 h. 1/2 il s'est rendu dans la salle d'honneur de la caserne Bessières, a vu individuellement tous les officiers présents au 7^e et les a interrogés.

Le général a passé l'inspection du 7^e dans la cour du quartier. Après quelques mouvements d'armes il a fait rompre les rangs.

Le général a quitté la caserne à 5 h. et est reparti le soir même pour Agen.

Mancœuvres de garnison

Nous apprenons qu'une manœuvre de garnison sera exécutée par le 7^e de ligne avec ses réservistes, le 31 août et le 1^{er} septembre, aux environs de Hautesserre.

Un détachement de 500 hommes, commandé par un chef de bataillon et deux capitaines, représentera l'ennemi et ira cantonner le 31 août à Lalbenque.

Le 1^{er} septembre tout le régiment rentrera à Cahors.

La classe 1893

Les commandants de recrutement vont faire procéder, sous peu de jours, à l'établissement des feuilles de route pour les jeunes gens de la classe 1893, appelés sous les drapeaux en novembre prochain.

Ces feuilles de route seront établies en prenant comme point de départ la résidence ou le domicile indiqués par les conscrits au moment du conseil de révision.

Les conscrits qui depuis cette époque ont changé d'adresse, doivent en aviser d'urgence le service du recrutement. Ceux qui négligeraient cette formalité perdront le bénéfice des frais de route et le droit au quart de place pour se rendre à leur corps.

Service postal

A partir du 6 septembre et pendant toute la durée des manœuvres, c'est-à-dire jusqu'au 20 septembre inclus, le service postal pour les cor-

respondances des militaires de tout grade, faisant partie des troupes placées sous la direction du général de Gallifet, cessera d'être assuré par les bureaux territoriaux.

Les correspondances adressées aux militaires de tous les grades, fonctionnaires ou agents, faisant partie soit des corps de troupe, soit des états-majors, soit des services attachés à l'armée de manœuvre, devront indiquer d'une façon exacte le nom, le grade et le service ou le corps de troupe du destinataire.

Par suite, on devra mentionner la compagnie, escadron, batterie, bataillon, régiment, division ou corps d'armée dont fait partie le militaire à qui la correspondance est adressée, et, en outre, ajouter l'indication : *Grandes manœuvres d'armée*.

Les Délais de grâce

Le Ministre de la Guerre vient d'adresser aux gouverneurs de Paris et de Lyon et aux généraux commandant les corps d'armée, une circulaire qui intéresse tout particulièrement les jeunes soldats.

On sait qu'après l'appel de la classe et son incorporation dans les divers corps de l'armée, un ordre de route est actuellement notifié au domicile de chacun de ceux qui ne se sont pas présentés ; mais cet ordre lui enjoint de partir immédiatement et ne mentionne aucune date précise, de telle sorte qu'il est difficile de se rendre compte si le jeune soldat a, lors de son arrivée au corps, dépassé le délai de grâce accordé par l'article 73 de la loi du 15 juillet 1889.

Pour éviter les inconvénients qui résultent d'un tel état de choses, et puisque l'incorporation de la classe est effectuée chaque année le 16 novembre au plus tard, le Ministre a décidé que les ordres de route à notifier aux retardataires — ou, en leur absence, aux maires de leurs communes — seraient portés dans les dix jours suivant le 16 novembre et indiqueraient le 1^{er} décembre comme date de convocation. C'est donc du 1^{er} décembre que courront, en temps de paix, les délais de grâce prévus par la loi : un mois pour ceux qui sont en France, deux mois pour ceux qui résident en Algérie, en Tunisie ou en Europe, trois mois pour ceux qui demeurent dans tout autre pays ; après quoi ils seront déclarés insoumis.

Les hommes résidant à l'étranger recevront copie de cet ordre de route par les soins du Ministère des Affaires étrangères, avec invitation de rentrer en France avant l'expiration des délais de grâce.

Le cigare à deux sous

Fumez-vous ? Si vous fumez, vous vous intéressez certainement au vœu que vient de formuler le Conseil général du Lot, tendant à ce que les cigares de dix centimes soient fabriqués à la main et non à la machine. Ce vœu correspond, d'ailleurs, à une campagne entreprise par un de nos confrères du Nord contre les cigares de dix centimes fabriqués au moule. Après tout, voilà une question qui n'est pas indifférente à une quantité de braves gens ! S'il s'agissait de ces cigares coûteux que les personnes fortunées peuvent seules se procurer, nous ne verrions point dans l'incident matière à chronique ; les cigares d'un prix élevé sont des objets de luxe dont la fabrication vraisemblablement est — ou doit être — irréprochable.

Tel n'est pas le cas, affirme-t-on, des modestes cigares à deux sous, ceux qu'on appelle pittoresquement des *deusouts*.

Depuis quelque temps le public s'aperçoit que le cigare à deux sous a un déplorable aspect. Il a pris une couleur foncée de mauvais augure. Quand on l'allume, il brûle mal ; le tirage est irrégulier, pénible, fatigant, ce qui est malsain pour le consommateur.

Il faut qu'on remédie à cet état de choses. Je vous le demande, existe-t-il un objet plus démocratique que le cigare à deux sous ? Parmi les plus modestes ouvriers quel est celui qui, au moins le dimanche, n'a point essayé, pour dix centimes, de se donner l'illusion du confortable ? N'en déplaît à nos élégants, le cigare à deux sous est le cigare des braves gens, des honnêtes travailleurs qui n'ont de ressources que dans leur travail et qui n'ont point le moyen de dépenser en fumée la moitié de leurs appointements.

Eh bien ! nous prétendons que l'Etat n'a point le droit de frustrer l'acheteur du cigare à dix centimes d'une partie des plaisirs qu'il s'est engagé à lui fournir pour cette somme.

(Petit Journal.)

Les anarchistes

Montauban, 28 août.

Mardi matin, vers deux heures, une violente explosion s'est produite sur une fenêtre de la façade postérieure du Cercle militaire. Les vitres ont été brisées. Cette explosion a produit une certaine émotion dans le quartier.

L'engin était composé de pétards et de fusées. On est sur les traces d'un étranger, âgé de quarante-cinq ans, qu'on a vu rôder la veille.

Deux autres explosions se sont produites rue de la Banque et place Lefranc.

Le plus ancien comice agricole de France

Il y a juste soixante-dix ans ce mois-ci, que fut fondé à Lanouaille (Dordogne), par le maréchal Bugeaud, le premier comice agricole de France.

Le soldat laboureur prononça à cette occasion un discours en patois où il exalta le trèfle. S'adressant aux paysannes, il termina ainsi : « Voulez-vous des souliers, des coiffes, des coffres garnis de linge, de lard, des jambons pendus au plancher, une maison enfin pleine comme un œuf ? Semez du trèfle ! par lui on obtient tout ! »

Lunegarde

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,
 Je viens de lire dans votre estimable journal, que le Conseil général du Lot s'est occupé sérieusement de la question de la chasse dans ce département. MM. Bénéchie, Brugalières, Grimal, Duphénieux, Roques, de Lamaze ont demandé que l'ouverture de la chasse fût retardée.

Quel dommage qu'on ne les ait point écoutés ; par malheur, il est trop tard pour cette année, et nos perdreaux, déjà si rares, seront tous tués avant d'arriver à leur croissance ordinaire.

Un autre vœu adopté par le Conseil, demande la destruction des fusils de chasse dont la saisie et la confiscation auront été ordonnées par le tribunal.

Ce vœu est pratique mais n'est pas suffisant. Il ne faut pas oublier que la répression du braconnage est devenue tout-à-fait illusoire, depuis que les députés, conseillers généraux et d'arrondissement, voire même les conseillers municipaux s'empressent, dans un but électoral, d'arrêter la plupart des procès verbaux dressés par la gendarmerie, contre les braconniers qui, par hasard, se sont laissés pincer. Chacun, dans sa petite sphère, entrave autant qu'il le peut l'action de la justice, car les braconniers sont en général des électeurs, sinon influents dans les auberges, du moins fort redoutés. Que de maires nous connaissons qui délient des certificats d'indigence fort immérités, à des chasseurs pris en flagrant délit, croyant s'attirer par là une reconnaissance éternelle, et n'en recueillent que de nouveaux déboires.

Le véritable remède, Monsieur le Rédacteur, serait, à mon humble avis, de voter un impôt considérable sur la poudre de chasse. La fabrication clandestine n'en est pas facile, surtout depuis les nouvelles lois.

Pourquoi ne pas porter à vingt fr. la livre de poudre ? Les véritables chasseurs paieraient ainsi un nouvel impôt, mais les braconniers y regarderaient à deux fois et peut être le gibier reviendrait abondant comme autrefois.

Veuillez agréer, etc.
 AIMÉ DE GRANSULT-LACOSTE,
 Ex-lieutenant de l'vétérerie.

Gramat

On nous écrit de Gramat :
 « Le 19 août, les gendarmes de Gramat, en surveillance pour la répression du braconnage, se dirigeaient vers deux chasseurs des environs, afin de vérifier leurs permis de chasse.

Une femme, qui travaillait dans un champ, prévint par ses cris les deux chasseurs, les engageant à fuir s'ils n'étaient pas en règle, ce qui, heureusement pour eux, n'existait pas, puisqu'ils exhibèrent leur permis aux représentants de la loi.

Mais comme cette action constituait un outrage à la force publique, un des gendarmes alla prévenir cette femme qu'elle s'était mise dans un mauvais cas ; il fut reçu avec force injures et obligé de dresser procès-verbal.

Non loin de là, dans un autre champ, des ouvriers étaient également occupés, et l'un d'eux, prenant fait et cause pour la femme, jurea à propos de traiter les deux militaires de « canailles, » etc.

Inutile de dire que celui-ci aussi, un sieur M..., se vit dresser procès-verbal pour ces injures. Ils auront à répondre de ces faits devant le tribunal correctionnel.

Les Mésaventures d'un Toulousain

M. François Fénéol, ouvrier tapissier, âgé de quarante-cinq ans, avait pris il y a deux jours, à Toulouse, son pays natal, le train pour Paris, où il comptait trouver de l'ouvrage.

Arrivé à Cahors, le Toulousain s'aperçut qu'il avait perdu son portefeuille, contenant la presque totalité de ses ressources pécuniaires. Il continua néanmoins son voyage.

En gare de Tours, le tapissier étant descendu un instant du compartiment, constata en remontant en voiture qu'on lui avait dérobé ses souliers, qu'il avait quittés pendant la route pour chasser des espadrilles.

Avant-hier, l'infortuné voyageur débarquait dans la capitale sans souliers et ne possédant plus que 45 centimes.

Il se mit sur le champ en quête de travail, mais il n'en trouva pas. La nuit venue, il se coucha harassé de fatigue et profondément déçu sur un banc du boulevard Contrescarpe et ne tarda pas à s'endormir d'un profond sommeil.

A son réveil, le pauvre Toulousain chercha vainement sa veste, qu'il avait placée sous sa tête en guise d'oreiller. On la lui avait volé pendant qu'il dormait.

Le malheureux, désespéré, est allé hier matin conter ses mésaventures à M. Perruche, commissaire du quartier de la Salpêtrière.

Le magistrat a fait immédiatement les démarches nécessaires pour faire rapatrier le Toulousain, qui est, paraît-il guéri du désir de se fixer à Paris.

LES VENDANGES

Ce que nous avions prévu depuis longtemps se confirme. De toutes parts, on nous annonce qu'en raison de l'assaut exceptionnel que

les diverses maladies ont livré à nos pauvres vignes, la récolte se trouvera en déficit. La nouvelle est déjà grave, mais ce qui en accentue encore la gravité, c'est que la qualité du produit sera moindre et que les vins de 1894 seront probablement médiocres. Un tel pronostic ne doit pas cependant décourager les œnologues ; en faisant appel à leurs connaissances spéciales, ils peuvent corriger, jusqu'à un certain point, ce que les raisins auront de défectueux. Il est certain que la proportion des râbles sera considérable, parce qu'un grand nombre de baies ont disparu, soit par la coulure, soit par les maladies parasitaires ; le vin s'en ressentira ; il sera riche en tannin, astringent, dur et louché. Ce petit défaut ne constitue pas cependant un motif suffisant pour conseiller l'égrappage, car l'opération exige un supplément de main d'œuvre que le bon marché des vins ne permet pas de supporter. Par des collages et des soutirages on atténue considérablement l'âpreté des vins.

On pourrait encore récolter avant complète maturité pour arriver au même résultat ; la râfle, quand elle est jeune, est acide, pauvre en tannin ; mais nos vins, n'ayant ni la platitude ni la fadeur de certains vins méridionaux, ce serait peu avantageux. Cette année, en particulier, il sera préférable, pensons-nous, d'attendre que les pédoncules et les pédicelles soient bien lignifiés ; il y aura assez d'acidité dans les vignes malades, parce que la maturation des grains ne se fera pas bien. Malgré les conditions météorologiques favorables, les feuilles ne pourront fabriquer que très peu de sucre ; les fonctions physiologiques seront entravées.

Tant que le fruit est vert, sa composition chimique se rapproche de celle des feuilles, et il accomplit les mêmes phénomènes de respiration et d'assimilation ; à ce moment, il est pauvre en sucre mais très riche en acide. Quand il commence à se colorer, les choses changent ; les parties vertes ayant disparu, les fonctions assimilatrices cessent, mais les fonctions respiratoires continuent et font disparaître, par oxydation, une partie des acides libres contenus dans le grain. Mais si des cryptogames, comme cette année, s'implantent dans le pellicule, la respiration se fait mal et l'acidité persiste. Cet état, coïncidant avec une faible année de sucre, amène un vin acide et pauvre en alcool.

Le vigneron peut, dès aujourd'hui, remédier en partie au mal, s'il se souvient que la chaleur et la lumière exaltent les fonctions physiologiques des végétaux. Si on place les feuilles à l'obscurité, le fruit restant à la lumière, la migration du sucre est interrompue, on constate même que les feuilles n'en élaborent plus ; d'autre part, les raisins à l'abri de la lumière et de la chaleur sont toujours plus acides, parce qu'ils respirent moins fort. Il est donc tout indiqué de mettre en œuvre tous les moyens capables de favoriser la maturation. Dans les vignes basses et non palissées, on dégagera le dessous des souches pour faciliter la circulation de l'air. On fera le relevage des sarments couchés sur le sol, les fruits s'échaufferont mieux. L'échaudage est peu redoutable dans le mois de septembre, et, en choisissant un temps sombre pour relever les pampres, on n'expose pas brusquement les raisins aux rayons solaires ; on n'a rien à craindre. D'ailleurs, l'exemple des vignes en cordons ou en espalier, nous garantit que, dans notre région, l'échaudage fait peu de dégâts, même dans les mois de juillet et d'août.

Si on le peut, on ne récoltera qu'à complète maturité ; le moment est indiqué par certains signes que nous rappelons : le fruit est doux à la dégustation ; le grain s'arrache facilement de son support, qui reste surmonté d'un *pinceau* ; le pédoncule est brun et la matière courante de la pellicule du grain se détache facilement avec l'ongle. En employant les procédés chimiques pour le dosage du sucre et de l'acidité, on détermine très exactement l'état de la maturation ; le vigneron expérimenté se trompe rarement en ne faisant usage que de ses sens, du goût et de la vue.
 M. D.

DÉPÊCHE

Exécution de l'abbé Bruneau

Paris, 30 août, 1 h. soir.

L'abbé Bruneau a été exécuté ce matin à Laval.

A 4 heures, le procureur de la République et le directeur de la prison pénétrèrent dans la cellule de Bruneau.

Le condamné ne dormait pas ; il s'est habillé seul et a demandé l'aumônier et son défenseur.

Il a protesté de son innocence quant à l'assassinat du curé Fricot.

Bruneau a déclaré n'avoir aucun aveu à faire, puis a entendu la messe et a communiqué.

Il a marché courageusement. La foule, évaluée à 8,000 personnes, a applaudi au moment où la tête est tombée.

L'inhumation a eu lieu au cimetière, sans incident.

Le comte de Paris

Paris, 30 août, 2 h. soir.

Comte de Paris mourant.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants : 1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe rédoit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

VOYAGE D'EXCURSION AUX

Plages de la Bretagne

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint Nazaire, Savenay, Questembert, Plérin, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimper, Rosorden, Concarneau, Quimper, Douarneau, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1^{re} classe : 45 francs. — 2^e classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion, le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

Bibliographie

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^{ie}
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de croquet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le long jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE
CRÉÉE EN 1884

PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES avec gravures dans le texte.

Consultations gratuites par la voie du Journal par d'éminents spécialistes.

PRIME GRATUITE : Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi, Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 8^{fr} en librairie.

ABONNEMENTS : UN AN, 6 FR.; UNION POSTALE, 8 FRANCS. (Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime.)

BUREAU : 5, Bd Montmartre, Paris (Téléphone). On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Étranger.

AUDOUARD

Ex-Professeur de PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1^{er} et le 3^e samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse téléphonique : AUDOUARD BRIVE

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur DIDES, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de PELADE et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. DIDES traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOUÏTÉ PARFAITE

M. J. Malinowski ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^e Monteauté.

PRIX MODÉRÉS

Bon prime du « Journal du Lot »

EAUX MINÉRALES NATURELLES DE CRANSAC SOURCES ROQUES

Les seules approuvées par l'Académie de médecine, autorisées par l'Etat

Depuis les derniers travaux de captage débitant 11,131 litres par jour. Source n° 1, 7,920 lit. par jour. Source n° 2 ou source principale, 3,211 lit. p. jour

TROIS MÉDAILLES D'OR ET UN DIPLOME D'HONNEUR

Aux Expositions de Bordeaux, Montauban, Brive

Employées avec succès contre les maladies du Foie, de la Rate, les Engorgements chroniques abdominaux, la Constipation, les Fièvres intermittentes, rebelles, les Affections vermineuses.

Ces eaux combinées avec les étuves naturelles qui existent sur le volcan et l'hydrothérapie, sont radicales pour toutes les douleurs rhumatismales.

Demandez le Grand Hôtel GALTIER, le mieux aéré, bon confortable, prix modérés, situé dans le grand Parc des établissements des sources et bains.

Ecrire à M. ROQUES, directeur des Etablissements, à Cransac

Saison d'eau remboursée à qui ne serait pas satisfait comme par le passé, sinon mieux

Ouverture : 15 juin jusqu'au dernier septembre

Prière à nos lecteurs de nous demander les Bons-primés avec lesquels ils pourront bénéficier de dix pour cent sur les prix d'hôtel, le traitement et les commandes d'eaux minérales.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints
Vitrerie en
Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres
Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

GUERISON

Certaine et Radicale

AFFECTIONS de la PEAU

Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupsus, etc., etc.

MEME DES Plaies et Ulcères variqueux dits incurables.

Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.

M. LENOIR & Co, Médecin-Spécialiste, ex-Pharm. Aide-Major aux Hôp. Milit., à NIELLY (S.-et-M.). Consultations gratuites par Correspond.

EXIGER LA SIGNATURE: LIEBIG EN ENCRE BLEUE SUR L'ÉTIQUETTE

POUR AMÉLIORER

POTAGES SAUCES ET GÂTEAUX

ET POUR CONFECTIONNER RAPIDEMENT

UN BOUILLON DÉLICIEUX ET ÉCONOMIQUE

PRENEZ VÉRITABLE

EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG

EXIGER LA SIGNATURE: LIEBIG EN ENCRE BLEUE SUR L'ÉTIQUETTE

A VENDRE

Pour cause de décès

Dans la sous-préf. d'un grand dép^t de l'Ouest

UNE IMPORTANTE ET VASTE

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE

EXCEPTIONNELLEMENT INSTALLÉE

Avec journal semi-quotidien. —

Chiffre d'affaires : 45,000 fr.

Prix à débattre d'après inventaire.

S'adresser aux initiales L. M. M., Agence Havas, 8, place Bourse, Paris.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

La Grande

Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut. C.-A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques.
H. DERENBOURE, prof à l'École des langues orientales. F. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique.
A. GIRY, professeur à l'École des chartes. E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof au Collège de France.
GASSON, de l'Institut, prof à la Faculté de droit. H. MARION, professeur à la Sorbonne.
D. L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine. A. MUNTZ, conservateur de l'École des beaux-arts.
A. WALTZ, prof à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes. — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr. Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant

La Grande Encyclopédie se vend aussi chez les Libraires et dans les Bureaux de l'Encyclopédie. (Arsène HOUSSAYE)

Relié : 750 fr. Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant

Demandez Prospectus détaillé aux Editeurs

H. LAMIRAILLÉ et C^{ie}, 61, rue de Rennes, Paris

L'ŒUVRE D'ART

DIRECTION et ADMINISTRATION : 28, rue Saint-Georges, 28, PARIS

REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

L'ŒUVRE D'ART donne dans chacun de ses numéros quatre planches hors texte format in-folio sur papier de luxe, reproductions photo typiques par Aron Frères, d'œuvres classiques ou modernes es dans les Expositions d'Europe et l'Année d'Art. La collection d'une année de L'ŒUVRE D'ART formera donc un magnifique album d'environ cent gravures ou ligatures les plus célèbres des Maîtres anciens et modernes.

Abonnements, Paris et Départements : Un an 17 fr. Six mois 9 fr. Trois mois 5 fr. — Étranger (Union postale) Un an 20 fr. Six mois 11 fr. Trois mois 6 fr.

Contre 75 centimes en timbres-poste, il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui en fera la demande à l'Administration de L'ŒUVRE D'ART, 28, rue Saint-Georges, Paris.

L'ŒUVRE D'ART donne gratuitement en prime à tous ses abonnés une superbe reproduction de la NIXE de M. J. B. de 40 X 36, tableau appartenant à S. M. la Reine d'Angleterre.